Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215601543-20260402-2026055-DE

N°055/2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PEILLAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à 19 h 30, le Conseil Municipal réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BECUWE, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 27 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19

Présents : 17 ***Votants : 19***

PRÉSENTS : M Philippe BECUWE, Mme Isabelle DERUYTER, M Patrick HERVE, Mme Annie LEMEE, M Robert MOUCHY, Mme Josette COUDRAIS, M Frédéric CHEVALIER, Mme Danielle VALLIERE, Mme Nathalie GEFFROY, Mme Odile PINSEMBERT, M Kévin MORIN, Mme Myriam COUDRAIS, M Lucas MAHIEUX, Mme Elodie LECLERCQ-BOISSEL, M François POLOUBINSKI, M Philippe CHARLES, Mme Tiphaine PLAUD.

ABSENTS : M Mickaël DREAN, M Anthony SERAZIN
POUVOIRS : M Mickaël DREAN a donné procuration à M Lucas MAHIEUX
M Anthony SERAZIN a donné procuration à M Philippe CHARLES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie GEFFROY est désignée secrétaire de séance.

****

Objet : TRAVAUX VOIES COMMUNALES SUITE INONDATIONS – PLAN DE FINANCEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les intempéries survenues en janvier et février 2026 ont provoqué des dégâts significatifs sur deux voies communales (VC) de la commune de Peillac :

- La VC reliant le Pont d'Oust à la Coudraie ;
- La VC reliant la Coudraie à la Méaudaie.
- La VC dite de « Limur »

Ces dégradations, consécutives aux inondations, entravent la sécurité des usagers et la continuité du service public. Des devis ont été sollicités auprès d'entreprises locales afin d'engager les travaux de réfection partielle nécessaires.
Par ailleurs, afin de financer cette opération, la commune souhaite mobiliser des aides financières, notamment la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales – événement climatique, conformément aux dispositifs d'accompagnement prévus par l'État et les collectivités territoriales en cas de sinistres naturels.

Un plan de financement prévisionnel a été établi et est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES		
Poste de dépenses	**Montant en HT**	**Poste de recettes**	**Montant en HT**	**%**
Travaux	64 415.85€	Dotation de solidarité – évènement climatique	19 324.75€	30 %
			€	%
		Autofinancement (Emprunt)	45 091.10€	70 %
TOTAL	**64 415.85€**	**TOTAL**	**64 415.85€**	**100%**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215601543-20260402-2026055-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- AUTORISE les travaux de réfection des voies communales n° 101, 102 et 216
- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention (dotation de solidarité évènement climatique, ...)
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer et signer tous actes afférents.

Pour extrait conforme au registre
Des délibérations du Conseil Municipal

Le secrétaire de séance,
GEFFROY Nathalie

Le Maire,
BECUWE Philippe

MAIRIE DE PEILLAC (Morbihan)

Publié le :